

## Thème : SAS : savoir tirer profit de ses avantages, dévouer les pièges

**Date :** Vendredi 9 octobre 2020 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Hôtel KYRIAD - 32/34 rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE

### Objectifs :

- *Maîtriser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles*
- *Déceler et prévenir les difficultés d'organisation*
- *Réguler les rapports entre organes sociaux par des dispositions statutaires et extrastatutaires adaptées*

### Programme :

- **La gouvernance** : contraintes légales, modalités pratiques d'organisation, recours aux conventions de management, statuts, pouvoirs et responsabilités des dirigeants
- **L'actionariat** : droits reconnus par la loi, organisations des assemblées, utilité des privilèges statutaires
- **Le fonctionnement** : avantages et inconvénients respectifs d'une régulation statutaire et extrastatutaire

### Moyens pédagogiques

Exposés descriptifs et prospectifs, échanges d'expériences et remise de documents de synthèse

### Intervenants

Maître Christian BUZY, Avocat honoraire et Monsieur Eddy LAMAZEROLLES, Professeur à l'Université de Poitiers et directeur du DJCE de Poitiers

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions** : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs** : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 150€ la journée de formation (hors abonnement) et 75€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.